CLASSEMENTS EN DROIT FISCAL
(JUIN 2015 - JUIN 2016)

Classement des cabinets d'avocats en contentieux fiscal de l'entreprise et assistance au redressement

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Arsene Taxand	**Roland Schneider,** Nicolas Jacquot, Alain Recoules, Arnaud de Brosses, Patrice Corbin de Granchamp
Baker & McKenzie	**Eric Meier,** Régis Torlet, Ariane Calloud
Bredin Prat	**Renaud Streichenberger, Yves Rutschmann,** Edouard Sicot, Sébastien de Monès, Pierre-Henri Durand, Julien Gayral
CMS Bureau Francis Lefebvre	Christophe Aldebert, Stéphane Austry, Jean-René Bénichou, Jean-Philippe Bidegainberry, Michel Collet, Arnaud Donguy, Richard Foissac, Christophe Frionnet, Stéphane Gelin, Bruno Gibert, Jean Guilmoto, Arnaud Le Boulanger, Edouard Milhac, Jean-Christophe Sauzey, François Rontani, Julien Saïac, Jacqueline Sollier, Gaëtan Berger Picq, Anne Grousset, Philippe Tournes
De Pardieu Brocas Maffei	**Bernard Boutemy, Sarah Espasa-Mattei,** Alexandre Blestel, Marie-Laure Bruneel, Emmanuel Chauve
PwC Société d'Avocats	**Loïc Le Claire,** Philippe Durand, Virginie Louvel-Loreal, Jean Sayag, Catherine Cassan
Sullivan & Cromwell	**Gauthier Blanluet,** Nicolas de Boynes

★★★★	
EY Société d'Avocats	**Jean-Pierre Lieb, Charles Ménard,** Anne Colmet Daâge
Hoche Société d'Avocats	Eric Quentin, Eric Ginter, Didier Barsus
Taj	**Michel Guichard,** Hélène Aston, Pascal Seguin, Eric Lesprit
Weil Gotshal & Manges	**Stéphane Chaouat**

★★★	
August & Debouzy	**Xavier Rohmer,Philippe Lorentz**
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton	**Anne-Sophie Coustel**
DLA Piper	**Guillaume Valois,** Hervé Israël
Freshfields Bruckhaus Deringer	**Vincent Daniel-Mayeur,** Cyril Valentin
Gide Loyrette Nouel	**Olivier Dauchez,** Laurent Modave, Christian Nouel
Mayer Brown	**Laurent Borey,** Benjamin Homo, Olivier Parawan, Christopher Lalloz
Paul Hastings	**Allard de Waal**

★★	
Aramis	**Benoît Greteau**
Brunswick Société d'Avocats	**François Vignalou**
Cazals Manzo Pichot	**Thomas Cazals, Maxence Manzo, Romain Pichot, Bertrand de Saint Quentin**
Clifford Chance	**Eric Davoudet, Alexandre Lagarrigue**
Degroux Brugère	Michel Degroux, Denis Brugère, Philippe Delattre, Gilbert Houilliez, Frédéric Hennes, Nicolas Ballet
Delaby Dorison Avocats	**Emmanuel Delaby, Sophie Dorison**
Fiducial Legal by Lamy	**Hugues Martin,** Gérard Legrand
FTPA	**Nicolas Message,** Marie-Hélène Lapp, Pierre-Antoine Bachellerie
GGV	**Pascal Schultze, Pascal Ngatsing**
Herbert Smith Freehills	**Eglantine Lioret**
Hogan Lovells	**Xenia Legendre,** Bruno Knadjian
King & Wood Mallesons	**Sylvie Vansteenkiste,** Raphaël Béra, Fanny Combourieu, Anne Quenedey
Kramer Levin	**Rémi Dhonneur***
Racine	**Fabrice Rymarz, Xavier Rollet, David Affejee**
Reinhart Marville Torre	**Olivier Goldstein, Philippe de Guyenro**
Simmons & Simmons	**Jean-Luc Cuadrado**
STCPartners	**Denis Fontaine-Besset, Christian Couderc, Pierre Bouley, Bertrand Araud**
Stehlin & Associés	**Catherine de Manneville, Vincent Renoux, Isabelle Savin, Corinne Dadi**
White & Case	**Norbert Majerholc,** Alexandre Ippolito
Willkie Farr & Gallagher	**Marie-Hélène Raffin, Pierre Ullmann**
Winston & Strawn	**Jean-Pierre Collet,** Florence Bilger, David Collin

★	
Aklea	**Gilles Bazaille,** Nadia Ripert
AyacheSalama	**Jacques Messeca, Bruno Erard**
Bignon Lebray	**Jérôme Granotier, Emmanuel du Douët, Cyril Maucour**
Chammas & Marcheteau	**Christophe Moreau**
Charles Russell Speechlys	**Stéphane de Lassus, Anne-Marie Boissonnas, Erell Bauduin**
Coblence & Associés	**Olivier Couraud**
Delsol Avocats	**Mathieu Le Tacon, Frédéric Subra,** Paulette Trillat, Jean-Philippe Delsol
DS Avocats	**Jean-Luc Raffy, Christophe Billet**
Fieldfisher	**Antoine Gabizon,** François de Sennevile
HPML	**Philippe Rolland**
JeantetAssociés	Patrice Lefèvre-Péaron, Jean-Guillaume Follorou
Lacourte Raquin Tatar	**Jean-Claude Balas, Julien Souyeaux**
Lerins Jobard Chemla Avocats	**Alexis Katchourine**
MBA	**Dorothée Traverse, Marie-Eve Chauvière**
Opleo Avocats	**Pierre-Olivier Bernard, Thomas Fitte**
Redlink	**Jean-Sébastien Dumont**
Schmidt Brunet Litzler	**Philippe Schmidt**
Simon Associés	**Jean-François Bette**
Taylor Wessing	**Christophe Flaicher**
UGGC Avocats	**Michel Turon,** Line-Alexa Glotin, Laëtita Squercioni
Valoris Avocats	Guillaume Rubechi, Luc Julien-Saint-Amand, Patrick Glebocki

* Pierre Appremont a rejoint Kramer Levin en juin 2016.

Les cabinets ayant une activité reconnue **en contentieux fiscal de l'entreprise et assistance au redressement** mais n'ayant pas répondu à l'enquête d'Option Droit & Affaires

Archers
Armand Associés
Ascott Associés
Bird & Bird
Cabinet Turot
Cohen & Gresser
Dechert
De Gaulle Fleurance & Associés
Dentons
Fidal
Frenkel & Associés
Granrut Avocats
Harlay Avocats
Jeausserand Audouard
Lefèvre Pelletier & associés
Nomos
Norton Rose Fulbright
SBKG & Associés
Veil Jourde
Villemot Barthès & Associés
Villey Girard Grolleaud
Volt Associés
Zamour & Associés

Classement des cabinets d'avocats en fiscalité des transactions

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie, les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Arsene Taxand	**Denis Andres,** Franck Chaminade, David Chaumontet, Frédéric Donnedieu de Vabres, Franck Llinas, François Lugand, Laurent Partouche, Frédéric Teper, Mirouna Verban, Olivier Vergniolle, Arnaud de Brosses, Alexandre Rocchi
Bredin Prat	**Renaud Streichenberger, Yves Rutschmann,** Edouard Sicot, Sébastien de Monès, Pierre-Henri Durand, Julien Gayral
CMS Bureau Francis Lefebvre	Jean-Philippe Bidegainberry, Hubert Bresson, Pierre Dedieu, Christophe Frionnet, Didier Gingembre, Renaud Grob, Philippe Grousset, Jean Guilmoto, François Hellio, Laurent Hepp, Lionel Lenczner, Pierre Le Roux, Edouard Milhac,Thierry Granier, Michel Collet
Darrois Villey Maillot Brochier	**Vincent Agulhon,** Alain Maillot
EY Société d'Avocats	**Lionel Benant,** Lionel Nentille, Jean-Philippe Barbé, Sylvie Magnen, Vincent Natier, Matthieu Autret, Cédric Devouges
Mayer Brown	**Laurent Borey,** Benjamin Homo, Olivier Parawan, Christopher Lalloz
PwC Société d'Avocats	**Anne-Valérie Attias Assouline,** Alain Chedal, Xavier Etienne, Fabien Radisic, Jean-Philippe Brillet
Sullivan & Cromwell	**Gauthier Blanluet,** Nicolas de Boynes

★★★★	
Allen & Overy	**Mathieu Vignon, Jean-Yves Charriau**
Baker & McKenzie	**Véronique Millischer, Guillaume Le Camus,** Hervé Quéré, Stéphane Taïeb
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton	**Anne-Sophie Coustel**
Clifford Chance	**Eric Davoudet, Alexandre Lagarrigue**
De Pardieu Brocas Maffei	**Emmanuel Chauve,** Alexandre Blestel, Marie-Laure Bruneel
DLA Piper	**Guillaume Valois,** Hervé Israël
Freshfields Bruckhaus Deringer	**Vincent Daniel-Mayeur,** Cyril Valentin
Gide	**Olivier Dauchez,** Laurent Modave, Christian Nouel
Jones Day	**Siamak Mostafavi, Emmanuel de La Rochethulon**
Latham & Watkins	**Olivia Rauch-Ravisé, Xavier Renard**
Linklaters	**Edouard Chapellier,** Cyril Boussion
Taj	**Arnaud Mourier,** Sophie Blégent-Delapille, Maud Davené, Etienne Genot, Bertrand Jeannin, Christina Melady, Nicolas Meurant, Olivier Venzal, Sarvi Keyhani, Vanessa Irigoyen
Weil Gotshal & Manges	**Stéphane Chaouat,** Edouard de Lamy

★★★	
August & Debouzy	**Xavier Rohmer, Philippe Lorentz**
Brunswick Société d'Avocats	**François Vignalou**
Cazals Manzo Pichot	**Thomas Cazals, Maxence Manzo, Romain Pichot, Bertrand de Saint Quentin**
Degroux Brugère	Michel Degroux, Denis Brugère, Philippe Delattre, Gilbert Houilliez, Frédéric Hennes, Nicolas Ballet
Delaby Dorison Avocats	**Emmanuel Delaby, Sophie Dorison**
FTPA	**Nicolas Message,** Marie-Hélène Lapp, Pierre-Antoine Bachellerie
Herbert Smith Freehills	**Eglantine Lioret**
Hoche Société d'Avocats	Eric Quentin, Didier Barsus
Hogan Lovells	**Xenia Legendre,** Bruno Knadjian
JeantetAssociés	Patrice Lefèvre-Péaron, Jean-Guillaume Follorou
King & Wood Mallesons	**Sylvie Vansteenkiste,** Raphaël Béra, Fanny Combourieu, Anne Quenedey
Lacourte Raquin Tatar	**Jean-Claude Balas, Julien Souyeaux**
McDermott Will & Emery	**Antoine Vergnat**
Orrick Rambaud Martel	**Anne-Sophie Kerfant**
Paul Hastings	**Allard de Waal**
Racine	**Fabrice Rymarz, Xavier Rollet, David Affejee**
Reinhart Marville Torre	**Olivier Goldstein, Philippe de Guyenro**
Simmons & Simmons	**Jean-Luc Cuadrado**
Skadden	**Thomas Perrot**
STCPartners	**Christian Couderc, Pierre Bouley, Bertrand Araud, Denis Fontaine-Besset**
White & Case	**Norbert Majerholc,** Alexandre Ippolito
Willkie Farr & Gallagher	**Marie-Hélène Raffin, Pierre Ullmann**

★★	
Aramis	**Benoît Greteau**
Ashurst	**Nadine Gelli**
AyacheSalama	**Jacques Messeca, Bruno Erard**
Bignon Lebray	**Jérôme Granotier, Emmanuel du Douët, Cyril Maucour**
Chammas & Marcheteau	**Christophe Moreau**
Charles Russell Speechlys	**Stéphane de Lassus, Anne-Marie Boissonnas, Erell Bauduin**
Fieldfisher	**Antoine Gabizon,** François de Sennevile
GGV	**Pascal Schultze, Pascal Ngatsing**
HPML	**Philippe Rolland**
Kramer Levin	**Rémi Dhonneur***
MBA	**Dorothée Traverse, Marie-Eve Chauvière**
Opleo Avocats	**Pierre-Olivier Bernard, Thomas Fitte, Antoine Degorce**
Pinsent Masons	**Franck Lagorce, Eugénie Berthet**
Simon Associés	**Jean-François Bette**
SLVF	**Christel Alberti**
Stehlin & Associés	**Catherine de Manneville, Vincent Renoux, Isabelle Savin, Corinne Dadi**
Taylor Wessing	**Christophe Flaicher**
Winston & Strawn	**Jean-Pierre Collet,** Florence Bilger, David Collin

★	
Aklea	**Gilles Bazaille,** Christophe Cochet, Yan Freyria-Courtois
Coblence & Associés	**Olivier Couraud**
Delsol Avocats	**Mathieu Le Tacon, Frédéric Subra,** Paulette Trillat, Jean-Philippe Delsol
DS Avocats	**Jean-Luc Raffy, Christophe Billet**
Lerins Jobard Chemla Avocats	**Alexis Katchourine**
Nabarro & Hinge	**Laurent Mamou**
Redlink	**Jean-Sébastien Dumont**
Schmidt Brunet Litzler	**Philippe Schmidt**
UGGC Avocats	**Michel Turon,** Line-Alexa Glotin, Laëtita Squercioni
Valoris Avocats	Guillaume Rubechi, Luc Julien-Saint-Amand, Patrick Glebocki

* Pierre Appremont a rejoint Kramer Levin en juin 2016.

Les cabinets ayant une activité reconnue **en fiscalité des transactions** mais n'ayant pas répondu à l'enquête d'Option Droit & Affaires

Archers
Armand Associés
Arnaud de Senilhes Avocats
Ascott Associés
BDGS Associés
Bird & Bird
Brandford Griffith & Associés
Cabinet Turot
Cohen & Gresser
Dechert
De Gaulle Fleurance & Associés
Dentons
Fidal
Gibson Dunn & Crutcher
Granrut Avocats
Harlay Avocats
Jeausserand Audouard
Lefèvre Pelletier & associés
Nomos
Norton Rose Fulbright
Philippe Derouin Avocats
SBKG & Associés
Shearman & Sterling
Veil Jourde
Villemot Barthès & Associés
Villey Girard Grolleaud
Volt Associés
Zamour & Associés

Classement des cabinets d'avocats en fiscalité des prix de transfert

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
CMS Bureau Francis Lefebvre	Bruno Gibert, Stéphane Gelin, Pierre-Jean Douvier, Jean-Christophe Sauzey, Xavier Daluzeau, Arnaud Le Boulanger
EY Société d'Avocats	**Jan Martens,** Franck Berger, Eric Fourel, Patrice Jan, Olivier Marichal, Jean-Pierre Lieb
PwC Société d'Avocats	**Pierre Escaut,** Michel Combe, Marie-Laure Hublot, Eric Bonneaud, Xavier Sotillos Jaime

★★★★	
Arsene Taxand	**Antoine Glaize,** Vincent Desoubries
Baker & McKenzie	**Caroline Silberztein,** Lionel Ochs
Taj	**Grégoire de Vogüe,** Gianmarco Monsellato, Aymeric Nouaille-Degorce, Jean-Luc Trucchi, Julien Pellefigue, Eric Lesprit

★★★	
DLA Piper	**Hervé Israël,** Guillaume Valois
Mayer Brown	**Benjamin Homo,** Laurent Borey, Olivier Parawan, Christopher Lalloz

★★	
Bignon Lebray	**Cyril Maucour,** Jérôme Granotier
GGV	**Pascal Shultze, Pascal Ngatsing**
STCPartners	**Denis Fontaine-Besset**

★	
Aklea	**Gilles Bazaille**
August & Debouzy	**Xavier Rohmer, Philippe Lorentz**
Freshfields Bruckhaus Deringer	**Vincent Daniel-Mayeur,** Cyril Valentin
Gide Loyrette Nouel	**Olivier Dauchez,** Laurent Modave, Christian Nouel
Hogan Lovells	**Xenia Legendre**
Kramer Levin	**Rémi Dhonneur**
Lerins Jobard Chemla Avocats	**Alexis Katchourine**
MBA	**Dorothée Traverse, Marie-Eve Chauvière**
Reinhart Marville Torre	Olivier Goldstein, Philippe de Guyenro
Simmons & Simmons	**Jean-Luc Cuadrado**
Stehlin & Associés	**Vincent Renoux, Catherine de Manneville, Isabelle Savin**

Les cabinets ayant une activité reconnue **en fiscalité des prix de transfert** mais n'ayant pas répondu à l'enquête d'Option Droit & Affaires

Bird & Bird Dentons Fidal

L'indispensable haute technicité des avocats fiscalistes

Si l'environnement réglementaire français a cette année été plutôt stable au niveau fiscal, les services de l'administration n'en demeurent pas moins extrêmement agressifs en matière de contrôle des entreprises. Les avocats n'hésitent désormais plus à utiliser des outils offensifs à leur disposition pour défendre des clients qui se disent excédés par les pratiques publiques. Le traitement des dossiers fiscaux impose désormais le recours à des avocats techniciens.

L'année 2015-2016 n'a pas été marquée par des réformes fiscales significatives en France. Une source de sécurité pour les entreprises qui peuvent ainsi s'appuyer sur un environnement stabilisé pour investir. Les évolutions des positions de l'OCDE et de l'Union européenne ont néanmoins amené les entreprises à prendre des positions plus prudentes dans leurs transactions. Les groupes sont en effet de plus en plus sensibles aux limites de l'optimisation fiscale qui impactent leurs marges de manœuvre pour la structuration de leurs opérations. Et les avocats ne prennent désormais aucun risque, certains d'entre eux étant poursuivis pour complicité de fraude fiscale.

La stabilité du marché large cap

Les derniers mois ont été marqués par une accélération du rythme des grandes transactions, notamment transfrontalières, en matière de private equity comme de M&A. Sur ces dossiers, le classement des cabinets d'avocats évolue peu. Les structures françaises ou étrangères, nouvelles entrantes sur ce secteur, peinent à s'imposer. Les clients ne sont pas toujours prêts à prendre le risque de confier leur dossier à un nouvel acteur, pas encore connu des hautes sphères de l'entreprise. En outre, sur ce genre de dossier, les clients sont prêts à régler des honoraires, même d'un montant élevé. Se sont par exemple fait remarquer cette année les cabinets **Arsene Taxand** dont Frédéric Donnedieu de Vabres a été proclamé Avocat fiscaliste de l'année, **Cleary Gottlieb** avec Anne-Sophie Coustel, **Weil Gotshal & Manges** avec l'excellent duo formé par Stéphane Chaouat et Edouard de Lamy, mais également **Darrois Villey Maillot Brochier.** L'un des clients de ce dernier cabinet témoigne : «Vincent Agulhon est notre avocat fiscaliste de référence à Paris depuis 10 ans et selon moi, il symbolise l'excellence dans sa profession, à la fois en termes de style et de substance.»

En large cap, les structures françaises ou étrangères, nouvelles entrantes sur ce secteur, peinent à s'imposer. Les clients ne sont pas toujours prêts à prendre le risque de confier leur dossier à un nouvel acteur, pas encore connu des hautes sphères de l'entreprise.

Une concurrence importante en mid-cap

Sur les opérations mid-cap, le constat est toutefois différent et la concurrence entre les cabinets est importante. Plusieurs boutiques sont désormais bien installées comme **Cazals Manzo Pichot** qui a renforcé ses équipes en mars dernier en accueillant Bertrand de Saint-Quentin en provenance de Villey Girard Grolleaud. Il intervient principalement en fiscalité transactionnelle et est doté d'une bonne connaissance des opérations de private equity. **Degroux Brugère,** cabinet fondé en 1953, est historiquement très bien positionné en matière fiscale, notamment auprès de groupes familiaux de renom. Forts d'un changement de génération au sein du cabinet, les associés quarantenaires ont choisi de développer une nouvelle pratique corporate pour investir le marché du private equity.

A contrario, quelques cabinets transactionnels ont quant à eux choisi de recruter des quarantenaires pour fonder une nouvelle pratique fiscale. C'est notamment le cas chez **Chammas & Marcheteau** qui a été rejoint par Christophe Moreau en janvier dernier. «Son expertise en fiscalité française est remarquable. Il a surtout une expérience pratique des relations avec l'administration fiscale», explique l'un de ses clients fidèles. Chez **Nabarro & Hinge,** le fiscal vient d'être développé par Laurent Mamou, ancien d'Arsene Taxand. Chez **Ayache-Salama,** l'équipe fiscale a été renforcée par l'arrivée de Jacques Messeca, en provenance d'Eversheds, chargé de développer la fiscalité internationale. Chez **Fieldfisher,** François de Senneville est arrivé pour fonder

un département Afrique et pour développer son activité fiscale à destination des pays africains. Thomas Perrot a pour sa part intégré **Skadden Arps** pour prendre la tête de l'équipe fiscale, succédant ainsi à Philippe Derouin parti pour fonder sa boutique.
Plus récemment, on aura noté l'arrivée d'Antoine Colonna d'Istria chez **Norton Rose** et celle de Pierre Appremont et d'Arnaud Guerin chez **Kramer Levin** qui viennent renforcer les pôles immobilier, fiscal et corporate.

Prix de transfert : l'hégémonie d'une poignée de cabinets

L'activité des prix de transfert est quant à elle en évolution permanente, particulièrement sous l'influence des travaux de l'OCDE. Après plus de deux ans de travaux, les conclusions du projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) mené par l'OCDE ont été approuvées par les pays du G20 fin 2015. Ces conclusions se sont déjà matérialisées en France par l'introduction dans le Code général des impôts de l'obligation pour les grands groupes d'établir un rapport par pays de certaines données financières et économiques pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Sur ces sujets, s'imposent historiquement les cabinets d'avocats des Big comme **PwC Société d'Avocats, EY Société d'Avocats** et **Taj,** mais également des cabinets très marqués en matière de fiscalité comme **CMS Bureau Francis Lefebvre** ou **Arsene Taxand.** On ne manquera bien sûr pas de citer **Baker & McKenzie** dont l'équipe de Caroline Silberztein a vu la cooptation de Lionel Ochs au rang d'associé.
Certains avocats de cabinets transactionnels anticipent une fin de cette hégémonie, arguant que les cabinets de Big pourraient être impactés par les réformes BEPS visant à faire échec à certains tax plannings européens qui avaient été mis en place par leurs équipes il y a une dizaine d'années. Une prévision qui semble pour l'instant assez peu probable puisque les clients continuent de se dire très liés aux grands noms du secteur. «En matière de prix de transfert, nous travaillons avec PwC Société d'Avocats. L'équipe fait un travail remarquable, même exceptionnel, grâce à une honnêteté intellectuelle et une recherche des bonnes manières de présenter les dossiers. Ainsi, les coûts de gestion des prix de transfert deviennent faibles, car l'équipe parvient à éviter des contentieux», témoigne le directeur fiscal d'un grand groupe. Autre témoignage de client : «Nous avons choisi de travailler avec l'équipe prix de transfert du cabinet Arsene Taxand en raison de son expertise reconnue dans la matière, et de sa capacité à s'adapter au contexte opérationnel spécifique et à proposer des solutions réellement adaptées à la réalité opérationnelle et économique de son client. Le cabinet Arsene Taxand est également en mesure de proposer des solutions alternatives innovantes en matière de comparables économiques lorsque les bases de données classiques ne permettent pas de trouver de comparables pertinents. En outre, le cabinet sait se montrer réactif, fait preuve d'une grande disponibilité et s'appuie sur un réseau international d'experts.»
La question qui se pose donc véritablement est de savoir comment ils se démarquent les uns des autres. La qualité individuelle des membres de l'équipe constitue bien sûr une partie importante de la réponse. **PwC Société d'Avocats** a par exemple cette année renforcé son équipe d'économistes en recrutant un normalien agrégé d'économie ayant travaillé à l'AMF et à la direction du Trésor. **Taj** a pour sa part recruté Eric Lesprit, ancien responsable des procédures d'élimination des doubles impositions au sein de l'administration fiscale. Le département est par ailleurs dirigé par Grégoire de Vogüé, ancien conseil en stratégie. Chez **EY Société d'Avocats,** deux des associés de l'équipe – Patrice Jan et Jean-Pierre Lieb – sont des anciens de Bercy. Chez **CMS Bureau Francis Lefebvre** est mise en avant une approche sur mesure des dossiers, personnalisée en fonction de l'entreprise et de son secteur d'activité, mais surtout connectée au juridique.

Les entreprises sont lassées de pratiques toujours plus véhémentes du fisc français, qui n'hésite plus à pénaliser les sujets et à perquisitionner les entreprises en envoyant une centaine d'officiers de police judiciaire.

Des contrôles musclés

En matière de contentieux et de contrôles fiscaux, l'administration est de plus en plus agressive. C'est le constat que dresse notamment une enquête réalisée par Opinion Way pour le Medef. Parmi les répondants, 62 % estiment que les conditions et les modalités de contrôles fiscaux se sont durcies durant les quatre dernières années. Dans plus de la moitié des cas, ils considèrent que l'administration fiscale a été sévère lorsqu'elle a opéré un redressement. Difficile aujourd'hui de négocier avec les services de l'Etat. On ne le rappellera jamais assez : les

caisses sont vides et doivent être remplies rapidement. La quasi-intégralité des cabinets privilégie au maximum la négociation. Certains font valoir leur connaissance interne de l'administration. **Mayer Brown** n'hésite par exemple pas à utiliser la procédure de demande de situation fiscale en mettant en avant des éléments nouveaux de leurs dossiers et en laissant le soin à Bercy de trancher. Les entreprises sont néanmoins lassées de pratiques toujours plus véhémentes du fisc français, qui n'hésite plus à pénaliser les sujets et à perquisitionner les entreprises en envoyant une centaine d'officiers de police judiciaire. Des descentes bien sûr suivies par un certain nombre de caméras des grands médias français. Nul n'y échappe, notamment dans des secteurs particulièrement visés par les services de l'Etat comme le numérique. L'administration considérerait en effet que certains géants du numérique posséderaient un établissement stable en France, compte tenu de leurs effectifs et de la nature de leurs activités locales. Selon les Echos, Amazon se serait vu notifier un redressement de 196 millions d'euros en juin 2015. Booking aurait reçu un redressement de 356 millions d'euros en décembre dernier. Quant à Google, le fisc lui réclamerait 1,6 milliard d'euros. Une enquête pour fraude fiscale aurait en outre été diligentée, donnant lieu à perquisition en mai 2016. Sur ces dossiers de pénal fiscal, peu de cabinets sont aujourd'hui à même de présenter une offre intégrée. Citons bien sûr le cabinet **Bredin Prat** dont la formidable équipe fiscale bénéficie du soutien du grand Eric Dezeuze. D'autres cabinets ont également entrepris de se doter de pénalistes fiscaux comme chez **Baker & McKenzie** ou chez **CMS Bureau Francis Lefebvre**.

Si au début de sa mise en place, peu d'avocats utilisaient la voie de la QPC, rares sont ceux qui hésitent aujourd'hui.

Les QPC, nouveau terrain de jeu des avocats

Face à cette montée en gamme des contentieux, la technicité chez les fiscalistes est bien sûr de mise. Si au début de sa mise en place, peu d'avocats utilisaient la voie de la QPC (question prioritaire de constitutionnalité), rares sont ceux qui hésitent aujourd'hui. Entre 2010 et 2015, 16 décisions de censure concernant le droit et la procédure fiscale ont été prononcées par le Conseil constitutionnel. Et sur ces sujets, les frontières entre cabinets tombent, les avocats n'hésitant pas à travailler ensemble pour adopter une position commune. L'Institut des avocats conseils fiscaux (IACF), dirigé par Stéphane Austry, tient un rôle d'accompagnateur de choix. Parmi les cabinets les plus actifs en matière de contentieux fiscal, on citera par exemple **Sullivan & Cromwell** dont l'un des clients décrit «le niveau exceptionnel des associés, dotés de bon sens et de clairvoyance. Ils ont une très grande crédibilité en matière fiscale, ce qui est particulièrement utile lors des rencontres avec l'administration». Le cabinet **Hoche** est également reconnu. L'un de ses clients témoigne : «Expertise, réactivité et cordialité sont les adjectifs qui me semblent le mieux définir mes deux principaux contacts.»

Durant les derniers mois, plusieurs QPC ont été déposées, certaines d'entre elles connaissant un succès mérité. L'Afep, aux côtés de certains de ses membres, a déposé une QPC et a intenté un recours pour excès de pouvoir visant à permettre aux entreprises de bénéficier du régime mère-filiale lorsque celles-ci sont implantées dans des Etats et territoires non coopératifs pour des raisons opérationnelles étrangères à toute volonté d'éluder l'impôt. Cette QPC a été accueillie favorablement par le Conseil constitutionnel par le biais d'une réserve d'interprétation (décision n° 2014-437 QPC du 20 janvier 2015). Fort de ce succès, l'Afep et un groupe constitué de 17 entreprises du CAC 40 auraient réitéré cette initiative pour contester cette fois-ci la taxe de 3 % devant le Conseil d'Etat. Une QPC sur cette taxe avait parallèlement, et dans un autre dossier, été transmise au Conseil d'Etat par le tribunal administratif de Montreuil le 4 avril 2016.■

Ondine Delaunay

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie est le garant de la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.
C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :
1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats et des directions juridiques et clients,
2. rencontre avec chacune des équipes spécialisées d'avocats,
3. enquête auprès des directions juridiques et des clients,
4. enquête auprès des acteurs émérites du secteur,
5. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats
Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possible.

Rencontre avec chacune des équipes spécialisées d'avocats
Notre équipe éditoriale rencontre chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des informations auprès des clients
Nous accordons une attention toute particulière aux informations collectées auprès des clients des cabinets d'avocats. Nous entrons donc en contact avec eux pour obtenir leur avis, confidentiel, sur le travail du cabinet avec lequel ils ont collaboré. Nous veillons également à recueillir un maximum d'informations objectives sur leur vision du marché des avocats.

Enquête auprès des acteurs émérites du secteur
Une enquête est également menée auprès des acteurs émérites du secteur (directeurs fiscaux, directeurs juridiques et financiers, etc…). Ils nous font ainsi bénéficier de leurs connaissances sur le marché des cabinets d'avocats, nous permettant de confronter et confirmer nos opinions et informations.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu
Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats.

Classements
Nos classements couvrent la période du 1er juin 2015 au 1er juin 2016. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.
Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :
- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques :**
  - **Qualité de la prestation délivrée**
  - **Diligence**
  - **Implication de l'équipe auprès du client**
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprise…)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**